

déclaration qui confirme le récit des vieux chroniqueurs, concernant l'origine votive de Saint-Sulpice (1).

Cette abbaye reçut du comte de Savoie des privilèges et des immunités qui furent étendus par son fils et successeur Humbert. Dans la suite, un de ses abbés, Jean d'Argis, obtint du comte Verd, haute, moyenne et basse justice, par lettres patentes d'inféodation à la date de 1359.

Pendant le siècle qui suivit sa fondation, l'abbaye de Saint-Sulpice, comblée de riches dotations, n'en suivit pas moins avec zèle les voies religieuses, tracées par son illustre instituteur, saint Bernard. Elle produisit des cénobites d'un mérite distingué, au nombre desquels figure le bienheureux Vital. Il était fils d'un pauvre villageois du hameau de Malix, près de Thenay. Étant enfant, il allait quelque fois demander l'aumône à la porte du monastère. Les moines ayant remarqué son esprit vif et son sentiment religieux, l'employèrent d'abord comme pâtre ; puis ils lui firent prendre l'habit de frère convers. Vital fut bientôt une lumière de son Ordre et un modèle de la vie monastique. Il est inscrit dans les annales cisterciennes parmi les principaux personnages de cet ordre.

Devenue seigneuriale, l'abbaye de Saint-Sulpice perdit au sein de l'opulence l'observation de sa règle. Mais si, comme la plupart des maisons de l'ordre de Cîteaux, la métropole exceptée, elle dégénéra de son institution, ce relâchement ne doit pas être imputé uniquement à la jouissance des richesses. Une autre cause de désorganisation affecta un

(1) Qui ista legerit hoc donum me fecisse cognoscat tempore quo in montanis fratres hospitando retinui, scilicet antequam de uxore mea habuissem infantem.

. Noverint omnes hanc donationem fecisse antequam de uxore mea, Mathildi nomine, liberos procreassem.